

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2016

Le **Jeudi 10 novembre 2016** à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence Madame Roberte LAJEUNESSE, Maire de la Commune

Etaient présents :

- Mesdames : Annie Claude BOCQUILLON, Patricia DE BOISROLIN, Valérie DERVIN FROIDEFOND, Roberte LAJEUNESSE, Magali MAGA DAL POS et Maguy TÉTARD.
- Messieurs : Jean-Claude JARNY, Serge MACADRÉ, Daniel QUESNOT, Olivier ROBLET et Jean-Marc SCLAVON.

Pouvoirs :

- Madame Alexandra ATANÉ a donné pouvoir à Madame Maguy TÉTARD
  - Monsieur Jacques COTTEZ a donné pouvoir à Madame Roberte LAJEUNESSE
  - Monsieur Jean-Jacques JANNÉ a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude JARNY
  - Madame Monique MARTIN a donné pouvoir à Madame Magali MAGA DAL POS .....Formant la majorité des membres en exercice.
- Secrétaire : Madame Patricia DE BOISROLIN a été élue Secrétaire.

## **Le Conseil municipal a délibéré sur les points suivants :**

Libellés des délibérations	Décisions des élus – le Conseil Municipal	VOTES
<p><b>PLU : 2<sup>nd</sup> Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable</b></p>	<p>Madame le Maire indique à l'ensemble du Conseil Municipal que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a fait l'objet d'un premier débat le 23 septembre 2015. Les orientations suivantes ont été retenues par la commune pour élaborer son PLU :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualiser ce document pour tenir compte des nouvelles réglementations en matière d'urbanisme (lois Grenelle et loi ALUR),</li> <li>• Mettre en comptabilité le PLU avec le Scot actuellement à l'étude sur le territoire,</li> <li>• Adapter le développement des zones d'habitat aux capacités et aux besoins de la commune,</li> <li>• Proposer un règlement en cohérence avec les préoccupations actuelles en termes de développement durable.</li> </ul> <p>Un second débat sur le PADD est organisé pour tenir compte d'un changement important par rapport au projet débattu en septembre 2015.</p> <p>Il est proposé au Conseil Municipal de supprimer la zone d'extension prévue initialement rue des Ecoles et classée au projet de PLU en zone 1AUa et ce pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pérenniser les activités industrielles présentes à proximité immédiate de la zone (zone UE du PLU) en évitant l'accueil de nouvelles constructions d'habitation à proximité d'un site industriel qui souhaite aujourd'hui développer son activité.</li> <li>• Tenir compte des inquiétudes émises par une partie de la population lors de la concertation et de la réunion publique à savoir l'augmentation induite de circulation automobile rue des Ecoles (qui supporte déjà un trafic automobile important) avec la création d'une nouvelle zone d'habitat.</li> </ul> <p>Le conseil municipal ayant débattu, il en ressort qu'aucune remarque n'a été relevée par l'Assemblée, le PADD est par conséquent acté tel que présenté.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de prendre en compte les résultats du débat pour l'établissement du dossier de Plan Local d'Urbanisme de la commune de CHIERRY.</p>	<p>Présents : 11 Pouvoirs : 4 Suffrages exprimés : 15 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 2</p>
<p><b>Projet de classe découverte de la classe de CE1 2017</b></p>	<p>Madame le Maire fait part du souhait de Monsieur DÉCHAMPS, Directeur de l'école primaire de Chierry, à faire participer la classe de CE1 à un séjour pédagogique du 2 au 5 mai 2017.</p> <p>Le choix porte sur le Centre de la Ferme pédagogique de MERLIEUX (Aisne).</p> <p>Le coût total de ce séjour comprenant 4 jours en pension complète est de 4 900.00 €.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur une participation de 3 000,00 € - 157.90 € par enfant, qu'il s'engage à régler sur présentation d'une facture du même montant.</p> <p>Comme le précise la convention relative à l'organisation des conditions de fonctionnement des Ecoles des communes de Chierry et de Blesmes, une participation financière sera demandée proportionnellement au nombre d'enfants de la classe de CE1 résidant sur la commune de Blesmes.</p> <p>Pour information, une participation de 1 900 € est demandée aux familles – 100 € par enfant.</p>	<p>Présents : 11 Pouvoirs : 4 Suffrages exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0</p>
<p><b>SARCT Rapport annuel 2015</b></p>	<p>Madame le Maire donne lecture du rapport annuel du SARCT pour lequel les élus doivent prendre acte.</p> <p>Les points suivants sont évoqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'assainissement collectif : le SARCT, les indicateurs techniques, les indicateurs financiers</li> <li>• La création du SARCT, sa fonction et son organisation</li> <li>• Les renseignements liés à la commune : date d'adhésion, nombre d'habitation concerné et nombre d'habitants</li> <li>• L'assainissement non collectif : le SPANC, les résultats de l'année</li> </ul> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son approbation quant au contenu de ce rapport.</p> <p>Celui-ci est à la disposition des élus et du public en mairie.</p>	<p>Présents : 11 Pouvoirs : 4 Suffrages exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0</p>
<p><b>USESA Rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable</b></p>	<p>Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe, Déléguée à l'USESA, présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'USESA.</p> <p><u>Présentation générale :</u></p> <p>L'USESA est constituée de 102 communes et regroupe 204 délégués répartis localement en 5 secteurs selon la démarche de proximité voulue par les élus de l'USESA.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Secteur de Château-Thierry</li> <li>- Secteur de Saint-Gengoulph/Epoux-Bézu/La Ferté-Milon</li> <li>- Secteur de Fère-en-Tardenois/Oulchy-le-Château</li> <li>- Secteur Marne et Surmelin/la Brie</li> <li>- Secteur d'Essômes-sur-Marne/Nogent l'Artaud</li> </ul> <p>Nouvelle adresse en 2016 : 4 bis avenue Gustave Eiffel 02400 CHATEAU THIERRY</p> <p>Le comité syndical est constitué de 33 délégués titulaires et de 12 délégués suppléants. Le bureau comprend un président et 8 vice-présidents. Neuf personnes travaillent pour ce syndicat.</p> <p>Autres Chiffres clés : 61929 habitants desservis sur 12 sites de production – 70 réservoirs d'une capacité de 26 002 m<sup>3</sup> – 1172 km de longueur de réseau – 27408 abonnés et 4 126 676 m<sup>3</sup> d'eau vendus.</p> <p><u>Description du service :</u></p> <p>Le service d'eau est exploité en affermage. Le contrat actuel a été signé le 27 février 2013. L'USESA a confié l'exploitation du service d'eau potable à la Société VEOLIA EAU. La durée du contrat est de 15 ans avec option de 3 ilots concessifs : la télé relève des compteurs mis en place sur une période de 3 ans, la sectorisation et la suppression des branchements plomb (350 par an sur 12 ans). Deux cuves de 132m<sup>3</sup> sont semi-enterrées sur la commune de CHIERRY.</p> <p>Le rapport annuel répond à l'obligation de transparence introduite par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et constitue un outil de communication entre les élus de l'USESA et les usagers du service d'eau. Après adoption par son comité syndical, le rapport est ensuite présenté aux délégués rencontrés lors des réunions de secteurs de l'USESA. Il est également remis à toutes les communes, pour une présentation par les maires aux conseillers municipaux avant le 31 décembre de l'année.</p> <p>Ce rapport apporte aux usagers la connaissance du fonctionnement du service d'eau de l'USESA sur ses compétences et la gestion de son service. Il permet au public de mieux comprendre les mécanismes qui conduisent au tarif de l'eau.</p> <p>Le rapport est à la disposition des élus et du public en mairie.</p>	<p>Présents : 11 Pouvoirs : 4 Suffrages exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0</p>

**Motion de soutien auprès de la commune de Mont-Saint-Père dans le cadre de sa demande de subvention auprès des Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 19 décembre 2008, un rocher calcaire de 250 tonnes se décrochait de la falaise de Mont-Saint-Père et s'écrasait en contrebas, rue Dolhem. Si les dégâts ne sont que matériels, le traumatisme est bien réel pour les riverains, des habitations et leurs occupants échappant de peu à l'écrasement.  
 En avril 2009, un arrêté de catastrophe naturelle est pris. La municipalité entame les démarches pour déterminer les travaux à réaliser : études géologiques et géotechniques, demandes de subventions ...  
 Afin de financer les travaux de confortement de la falaise en vue de protéger les habitations tant en amont qu'en aval des risques d'éboulements et de glissements de terrain, le conseil municipal de Mont-Saint-Père a délibéré le 15 février 2016 pour solliciter une subvention d'Etat du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), au taux de 40% de l'assiette subventionnable de cette opération fixée à 212 074.85€, soit la somme de 84 829.94€  
 Au regard du péril encouru et de l'urgence de réaliser ces travaux de confortement de la falaise située sur la commune de Mont Saint Père, le conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
**SOUTIENT** la commune de Mont-Saint-Père dans sa démarche de demande de subvention auprès de l'Etat,  
**DEMANDE** à l'Etat d'apporter le plus vite possible une réponse à la commune de Mont-Saint-Père sur le financement de cette opération par le FPRNM.

Présents : 11  
 Pouvoirs : 4  
 Suffrages exprimés : 15  
 Pour : 15  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

**Questions Diverses**

**Interventions de Madame Le Maire :**

- Les membres de la commission scolaire, péri et extrascolaire sont chargés d'arrêter le choix des menus de cantine pour la période de janvier à février 2017. A ce titre, ils leur sont remis les documents transmis par ARMOR Cuisine, la date limite de retour étant le 27 novembre.
- Les associations AOLAC, Club de l'Amitié et la Ligue contre le cancer, remercient la municipalité pour la subvention qui leur a été respectivement allouée.
- La commune de Villers Cotterêts est maintenant adhérente de l'USEDA.
- Anthony TRICHET, jeune apprenti au service « Espaces verts » de la commune a réussi l'examen pour l'obtention du diplôme de Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole.
- Au cours du 2<sup>ème</sup> et trimestre 2016, le Service d'Incendie et de Secours de l'Aisne (SDIS) sont intervenus selon les interventions se répartissant comme suit :

Type d'interventions	2 <sup>nd</sup> trimestre 2016	3 <sup>ème</sup> Trimestre
Incendie	0	0
Accident de la circulation	2	0
Secours à la personne	9	11
Opérations diverses	0	1

- Les travaux d'enfouissement des réseaux (SARCT, DVD, VEOLIA, USED A) commenceront début janvier / février 2017. Une tranchée commune sera réalisée. Le cabinet Infra Etudes diligente ces travaux. (le SARCT tente d'obtenir une subvention à hauteur de 50 % auprès de l'Agence de l'Eau)
- La cérémonie du 11 novembre se déroulera, comme à l'accoutumé, devant le monument aux morts de la commune en présence des élus du Conseil Municipal, les élèves de l'école Michel Herody et leur enseignant ainsi que l'association des Anciens Combattants.
- Les travaux d'accessibilité de la mairie prennent tournure. L'installation de l'élévateur par l'entreprise MARCO, est prévue pour le lundi 14 novembre. Une réunion de chantier aura lieu le jeudi 17 novembre à 8 h 30. Quant au choix des peintures concernant la salle du Conseil Municipal et le hall d'entrée, les élus rencontreront l'entreprise HERAULT.
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il sera interdit aux établissements publics d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics (hors cimetières). Fongicides, insecticides, désherbants ne pourront plus du tout être utilisés par les services municipaux.
- 2 registres d'Etat civil sont revenus de la restauration. 2 ans ont été nécessaires pour remettre en état ces 2 ouvrages dont les dates sont les suivantes : 1903-1912 et 1913-1922.
- 9 bacs à sel ont été installés dans la commune en cas de chutes de neige :  
 1 Clos du Vivier,  
 2 rue Maurice Clause,  
 1 rue des Evaux,  
 1 rue de la Trompette,  
 3 rue des Mariniers,  
 1 rue de l'Eglise.

Les habitants pourront ainsi s'en servir pour les zones qui ne sont pas traitées par les services techniques, comme les trottoirs situés devant chez eux. De plus, une commande de sel pour un stockage suffisant, a été engagée pour pallier aux aléas dus aux conditions hivernales.

**Interventions de Monsieur MACADRÉ :**

- Le loto du 6 novembre a généré un bénéfice de 800 €. Cette somme divisée en 2 sera distribuée aux écoles de Chierry (400 € école Maternelle, 400 € école Primaire)

**Interventions de Madame TÉTARD :**

- Le bornage effectué rue de la Trompette, donnera lieu à une réunion de réflexion sur place un samedi matin prochain pour envisager la poursuite du projet. Monsieur Macadré suggère que des décrochements soient réalisés.

**Intervention de Madame BOCQUILLON :**

Le stationnement minutes mis en place côté pair, à proximité de la boulangerie donne entière satisfaction aux automobilistes ; quid du côté impair ? Madame le Maire indique que la question sera évoquée d'ici 1 mois ou 2.

*La séance est levée à 21H05*

**Le Maire  
 Madame Roberte LAJEUNESSE**